



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage sur le site internet de la commune : 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre, à 20 heures et 30 minutes le Conseil municipal de Saint-Aubin, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Présidence :

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire,

Etaient présents :

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire,
Monsieur Serge BLIN, Madame Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire,
Monsieur Zaïme ALI-BELHADJ, Monsieur Pascal AMBROISE, Madame Pascale BEAUCHENE,
Monsieur Rémi JEANNOT, Monsieur Benoit JULIENNE, Madame Marie-France LAUNET, Monsieur Claude PREVOST, conseillers municipaux

Etaient absents excusés représentés :

Madame Sophie CAMPISCIANO, par Madame Marie-France LAUNET
Madame Dominique GUILLAN par Madame Pascale BEAUCHENE
Madame Martine MONTARON par Madame Françoise BALTHAZARD
Madame Sandrine MOURET par Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Était absent :

Monsieur Valentin BLOT

Secrétaire de séance :

Monsieur Zaïme ALI-BLEHADJ

Administration :

Madame Anne-Gaëlle BIRON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir : 4

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20241119-2024_11_55-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024



OBJET : Contribution à l'association Ruban rose par la course « La Rose » de Saint-Aubin dans le cadre d'Octobre Rose

Rapporteur : Zaïme ALI-BELHADJ

La commune de Saint-Aubin, dans le cadre de son engagement pour la lutte contre le cancer a instauré cette année un évènement sportif nommé « La Rose » de Saint-Aubin.

Cette course sur des parcours de 5 et 10 kilomètres est une première sur la commune, organisée par la municipalité, en remplacement de la course « Odyssea » précédemment réalisée et dans le même esprit de faire une contribution pour le cancer du sein.

La commune a choisi de contribuer à raison de 25 € par participant, offrant en plus un T-shirt à chacun, réalisé par une entreprise locale.

Pour l'édition 2024, 42 participants ont été présents, constituant un engagement pour la commune à verser un montant de 1050 euros à l'association Ruban Rose.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU le bureau municipal du 12 novembre 2024

Entendu l'exposé,

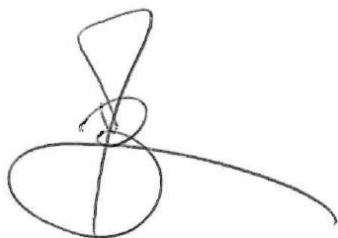
Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention,

- **APPROUVE** le versement de la somme de 1 050 euros (mille cinquante euros) à l'association Ruban Rose.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 19 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Zaïme ALI-BELHADJ

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20241119-2024_11_55-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024